Brouillon du PV de l'AG ordinaire de l'ASBL Panama, 12.6.2023

Participation

Présents ou représentés

- ASBL Bear Rock (Benoît Libert)
- ASBL Deep Noize (Maxime Vanderelst)
- ASBL Les Ponts Spalaux

(par procuration à Thierry Dupièreux)

- ASBL OREFUNDP

(par procuration à Manuel Dolhet)

- Jimmy Basse
- Stijn Bredo

(par procuration à Vincent Vandenbranden)

- Benoît Collet (par procuration à Virginie Gorin)
- Jean-François Degembes (par procuration à Yves Quertenmont)
- Jean-Luc Delorv
- Manuel Dolhet
- Thierry Dupièreux
- Jean-Pol Fievez (par procuration à Marc Pijcke)
- Bernard Fortz
- Philippe Gayet
- Virginie Gorin

- Benoît Hageman

(par procuration à Louis Lepinois)

- Florence Halleux
- Nicolas Jaumain

(par procuration à Philippe Gayet)

- Lorence Lefebvre
- Louis Lepinois
- Karl Noben
- Christophe Peeters
- Marc Pijcke
- Yves Quertenmont
- Benoît Saint-Moulin

(par procuration à Lorence Lefebvre)

- Jimmÿ Senoussi

(par procuration à Bernard Fortz)

- Valère Thomas
- Stéphane Tournay

(par procuration à Florence Halleux)

- Vincent Vandenbranden

Absents et excusés

- Lauralie Colle
- Patrick Foissac
- Didier Galand
- Carine Lagneaux
- Liliane Lolli

- Gaëtan Mairy
- Gaël Mine
- Alexandre Ponchaut
- Yannick Sartenaer

Absents et non excusés

- Fabienne Christyn
- Olivier Heyte

La réunion commence avec 29 membres présents physiquement ou par procuration, sur un total de 40.

Bernard Fortz préside la réunion.

Huit invités sont autorisés à suivre les débats à l'unanimité des membres présents physiquement ou par procuration. Il s'agit de Romuald Bernard, Alexandra Bonmariage, Christophe Degimbe, David Dehard, Monique Gilles, Georges Laforet, Anne-Lise Rigole et Olivier Rinchard.

Ordre du jour

L'ordre du jour transmis dans la convocation est le suivant:

- 1. Approbation du PV de la réunion précédente
- 2. Admissions, démissions et exclusions de membres
- 3. Rétrospective 2022
- rapport d'activité
- bilan financier
- décharge des administrateurs
- 4. Perspectives 2023
- projet
- budget

Cet ordre du jour est approuvé par l'ensemble des membres.

1. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion du 28 juin 2022 a été transmis aux membres.Il est approuvé à l'unanimité.

2. Admissions, démissions et exclusions de membres

- Cinq candidats se présentent : Romuald Bernard, Alexandra Bonmariage, Christophe Degimbe, Monique Gilles et Olivier Rinchard. Tous participent déjà bénévolement aux activités de Panama, d'une façon ou d'une autre, et souhaitent officialiser voire intensifier leur implication dans l'association.
- Georges Laforêt soumet aux membres la candidature de l'ASBL Ashes of M., dont il est le représentant et l'un des quatre administrateurs. L'association organise des concerts au Belvédère depuis plusieurs mois, en coproduction. Rejoindre Panama faciliterait la compréhension des modes d'organisation respectifs et rendrait possibles d'autres types de collaborations.
- Enfin, le CA communique les candidatures d'Angélique Luyckfasseel, Étienne Nulens et Nicolas Puissant, qui ont exposé leurs motivations par courriel mais se trouvent actuelleent à l'étranger et ne peuvent assister à la réunion.

L'ASBL Ashes of M., Alexandra, Angélique, Christophe, Étienne, Monique, Nicolas, Olivier, et Romuald sont admis à l'unanimité des voix, par vote individuel à main levée.

- Il n'y a ni démission, ni exclusion.

L'ASBL Panama est donc composée désormais de 49 membres.

3. Rétrospective 2022

- Bernard Fortz commente le rapport d'activité, qui a a été rédigé par le CA avec l'aide d'Anne-Lise Rigole et transmis aux membres. Plusieurs corrections et ajouts mineurs y sont apportés.

Une discussion s'engage à propos des partenariats en coproduction. Marc Pijcke propose d'offrir un bonus aux partenaires qui font bien tourner le bar. Georges Laforet précise que des tourneurs tiennent compte du bénéfice escompté au bar au moment de fixer le montant des cachets artistiques, alors que cette recette n'est jamais rétrocédée, même en partie, par Panama. Maxime Vanderelst explique pour sa part que l'ASBL Deep Noize est heureuse de faire tourner le bar du Belvédère sans autre contrepartie que la satisfaction de contribuer à la pérennisation de l'activité. Bernard Fortz ajoute qu'une forme de souplesse a déjà été instaurée à la demande de l'AG l'an dernier, que la situation financière actuelle impose la prudence et que Panama ne désire pas attirer absolument de nouveaux partenaires. Les conditions proposées par Panama sont avantageuses par rapport à ce qui se pratique ailleurs, selon Karl Noben. En conclusion, le CA est ouvert à élargir certains aménagements dans le partage des charges afin de consolider les collaborations en place.

Toujours concernant les conditions de partenariat, un point particulier est questionné : la clause stipulant que le coproducteur doit payer des frais supplémentaires à Panama si la recette du bar est inférieure à 1000€. Christophe Peeters estime que cette clause est injuste pour les partenaires qui proposent une affiche moins commerciale. Lorence Lefebvre craint qu'elle soit dissuasive pour certains projets pourtant porteurs. Jean-Luc Delory répond qu'il faut responsabiliser les copoducteurs. Louis Lepinois ajoute qu'il est à la base de cette clause, car certains partenaires ne s'impliquaient pas dans la promotion de leurs activités. Il précise que des exceptions sont parfois accordées, quand le projet apporte une plus-value artistique à la programmation de Panama ou aide à remplir le cahier des charges.

- Bernard Fortz commente le bilan financier, qui a été préalablement transmis aux membres. L'exercice 2022 affiche une perte d'environ 21.000 €, compensée par un bénéfice de 14.000 € réalisé en 2021. L'achat de la cuisine équipée a constitué un investissement conséquent. Le bénéfice reporté reste confortable. Thierry Dupièreux suggère toutefois qu'à l'avenir, on puisse comparer en AG le budget annuel et le réalisé, dans un souci de transparence. Le CA tiendra compte de cette demande.

Au terme de la présentation par Bernard, le rapport d'activité et le bilan financier sont approuvés, chacun à l'unanimité.

- Les membres du CA sont déchargés de leurs responsabilités à l'unanimité.

4. Perspectives 2022

- Bernard Fortz commente le projet 2023, qui a été transmis aux membres. Panama est candidate à l'obtention d'un contrat-programme de 250.000€/an pour la période 2024-28, ce qui permettrait d'engager 1 ou 2 ETP supplémentaires, mais aussi de mieux rétribuer les artistes et d'augmenter le volume d'activité. La réponse de la Fédération Wallonie-Bruxelles est attendue pour l'automne. Karl Noben propose au CA de convoquer une AG extraordinaire lorsque le verdict sera tombé, afin d'informer les membres de la situation et des décisions stratégiques à prendre. Le CA approuve.

Anne-Lise Rigole expose les démarches entreprises par Panama en faveur du développement durable, à travers notre participation au programme francobelge Litmus et à la plateforme communautaire EventChange qui labellise les initiatives événementielles écocitoyennes avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Louis Lepinois présente la progression du projet d'aménagement du sous-sol du Belvédère. Les membres lui donnent mandat pour avancer, avec le CA, sur un modèle ambitieux de salle de concert de 400 places, agrémentée d'une terrasse à deux niveaux. Le bâtiment devra probablement dès lors être élargi. Un dossier de pré-accord sera soumis aux autorités communales. Marc Pijcke propose que les techniciens habituels de Panama soient consultés avant le terme de cette phase intermédiaire. Karl Noben suggère de s'intéresser par ailleurs au quartier des casernes (futur palais de justice), actuellement en profonde mutation et dont tous les espaces ne trouvent pas acquéreur. Le CA sera attentif à ces remarques et fera rapport aux membres en 2024.

Enfin, Bernard évoque le rôle que jouera le comité de programmation dès la rentrée, en prévision du futur contrat-programme. Le nombre d'activités augmentera. Dès lors, les programmateurs joueront un rôle plus important et le comité sera amené à s'élargir, en consultant les partenaires habituels de Panama. Vincent Vandenbranden estime à ce sujet que la programmation manque de diversité, un constat déjà relevé l'an dernier. Manuel Dolhet pointe les limites du bénévolat : les administrateurs sont aussi les chargés de production des activités. Ils risquent d'avoir besoin de davantage de soutien, en particulier pour les tâches de fermeture en fin de soirée. En attendant le ou les futurs engagements salariés, une solution devra éventuellement être trouvée. Le CA présentera l'évolution de la situation et les perspectives en termes de ressources humaines lors de l'AG extraordinaire.

- Bernard Fortz commente le budget 2023, qui a été transmis aux membres. Quelques corrections mineures y sont apportées. Un léger déficit de 2435€ est prévu pour cette année.

L'assemblée générale approuve le budget et le projet à l'unanimité, et donne mission au CA de réaliser ceux-ci.